



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 07 décembre 2022 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Convention de
partenariat avec
l'Ecole Supérieure
La Raque : marché
aux truffes

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT,
Bernard PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU,
Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE,
Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER,
Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD,
Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU,
Guillaume MERCADIER, Pierre MONOD, Charles PAULY,
Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL,
Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
01 décembre 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Hubert NAUDINAT par Guillaume MERCADIER.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Patrick MAUGARD à Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL à
Jacqueline RATABOUIL, Martine PUEBLA à Danielle FABRE, Bernard VIDAL
à Charles PAULY.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Nadine ROSTOLL, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES,
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Marie-Paule CAU,
Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Javier DE LA CASA,
Dominique DUBLOIS, Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN,
Cédric LEMOINE, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Bruno PERLES,
Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Marc TARDIEU,
Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL.

PAR DELEGATION
LE

Absents: François DEMANGEOT, Thierry LEGUEVAQUES,
Didier MAERTEN, René MERIC, Henri POISSON, Bruno POMART,
Régine SURRE.

Signature

Secrétaire de séance : Bernard GRIMAUD.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 011-200035855-20221207-2022_166-DE



2022-166

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre des animations du marché aux Truffes, plusieurs élèves stagiaires de la Raque sont mis à disposition pour le service en salle du repas à la halle aux grains.

Monsieur le Président indique que la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois versera une participation forfaitaire de 350 € à l'Ecole Supérieure La Raque.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de bien vouloir l'autoriser à signer une convention de prestations de services avec la Raque qui aura pour objectifs de régler la somme due.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de prestation de service avec la Raque qui aura pour objectifs de régler la somme due dans la cadre des animations du marché aux Truffes.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 07 décembre 2022

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Bernard GRIMAUD

Philippe GREFFIER

Convention de Partenariat

Entre les soussignés

- La Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois, représentée par Monsieur Philippe GREFFIER, Président ;
- Ecole Supérieure La Raque – Groupe EPAG, représentée par Monsieur Denis CANAL, Directeur Adjoint.

Article 1

Cette convention prévoit la mise à disposition ponctuelle d'un groupe d'étudiants de BTS Technico-Commercial pour participer le 20 février 2022 à partir de 8h30, au marché aux truffes à Castelnaudary : préparation, mise en place et service du repas du midi à la Halle aux Grains.

Article 2

Les étudiants gardent leur statut et ne peuvent prétendre à être rémunérés.

L'Ecole Supérieure La Raque recevra une gratification forfaitaire de 350 € (Trois cent cinquante euros).

Article 3

Les étudiants restent sous la responsabilité de l'Ecole Supérieure La Raque en cas d'accident survenant lors du travail prévu ou des déplacements nécessaires à leur venue sur le site du marché.

Article 4

Cet accord est établi en deux exemplaires et un exemplaire est remis à chacun des signataires.

Liste des étudiants participants en annexe.

Lasbordes, le 13 Septembre 2021.

Le Président de la Communauté des Communes
Castelnaudary Lauragais Audois

Le Directeur Adjoint
de l'ES La Raque – Groupe EPAG



École Supérieure LA RAQUE – Groupe EPAG

D 6113 - 11400 LASBORDES - ☎ 04.68.94.90.28 – Fax 04.68.94.92.43

Courriel : laraque@cneap.fr – site Internet: www.laraque.com

Etablissement Agricole Privé sous contrat avec l'Etat (BTSA)

Centre de formation (bac+3 à bac+5)